

de 0 à 1 an 27 sont dus à cette affection infectieuse des voies digestives. L'entérite des petits enfants représente les 5 % des décès et cause 10.4 décès sur 10,000 habitants.

En 1888, le D^r Guillaume ("Santé publique dans le canton de Neuchâtel") attribuait à l'entérite les 32.5 % de la mortalité infantile.

Dans ce chiffre étaient comptées les convulsions qui sont le plus souvent sous la dépendance de troubles abdominaux.

La mortalité infantile de Neuchâtel représentait le 183 pour 1000 des naissances et le $27.6\,^{\circ}/_{0}$ des décès. Les maladies héréditaires, faiblesse constitutionnelle, étaient du $34.7\,^{\circ}/_{0}$, les maladies zymotiques $9.4\,^{\circ}/_{0}$, les affections aiguës des voies respiratoires $20\,^{\circ}/_{0}$ et les accidents $0.4\,^{\circ}/_{0}$.

En 1894, le D^r Nicolas ("Santé publique dans le canton de Neuchâtel") constate à peu près les mêmes chiffres. Il y ajoute les maladies tuberculeuses pour $4.2^{0}/_{0}$.

En France, le D^r d'Heilly relève 15,700 décès sur un million d'enfants dans la première année de la vic. 32 % de ces décès étaient causés par maladies abdominales.

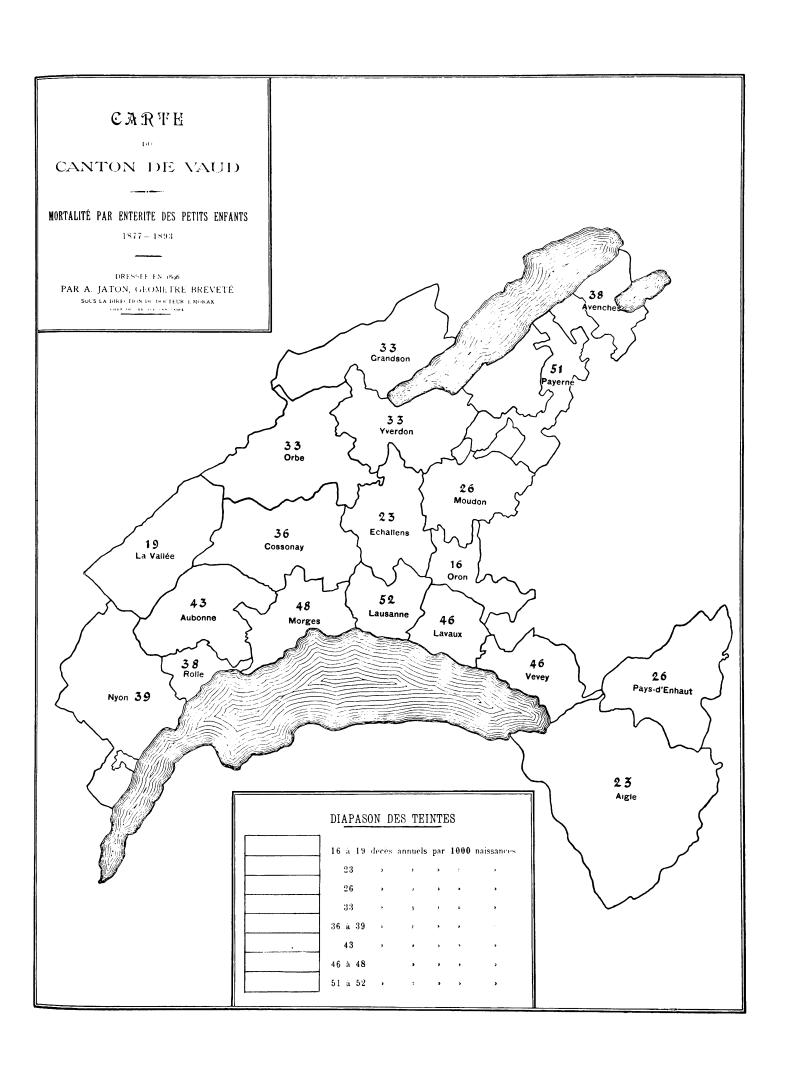
Au Havre, le D^r Gibert ("Rapport du médecin en chef des épidémies de l'arrondissement du Havre en 1894") trouve que, sur 764 décès de petits enfants, 476, c'est-à-dire le 62 %, doivent être attribués à l'entérite causée par l'alimentation vicieuse des nouveaux-nés.

Le Dr J. Bertillon ("Revue d'hygiène", 1897, p. 318) compte à Paris, en 1895, sur 7665 décès d'enfants de 0 à 1 an, 2971 diarrhées infantiles (soit le $38^{\circ}/_{\circ}$).

Nous avons relevé sur une carte teintée les décès par entérite dans les différents districts. En la comparant avec la carte de mortalité infantile, on constate que les districts qui sont les plus frappés ne sont pas ceux où les entérites sont les plus nombreuses. La dépopulation des districts agricoles est plus forte que celle du littoral du Léman où l'entérite fait cependant plus de ravages.

Sur 100 décès d'enfants de 0 à 1 an, l'entérite en cause dans le canton 27, dans les districts:

Aigle			17.1
Aubonne .			27.8
Avenches .			19
Cossonay .			$22{5}$
Echallens.			13
Grandson.			21
Lausanne.			30.8
La Vallée			18



Lavaux					28
Morges					32
Moudon	ı				14.8
Nyon .	,				30
Orbe .	,				24
Oron .					94
Payern	е				25.3
Pays-d'	Er	ıha	ut		18
Rolle .					29.5
Vevey.	,				27.3
Yverdo	n				18.4

Mesures à prendre pour diminuer la mortalité infantile.

- 1° Protéger la santé des mères pendant la grossesse, les assister dans la dernière période de la gestation, leur fournir une alimentation réparatrice.
- 2º Faire comprendre l'importance de l'allaitement maternel et engager les femmes à ne pas se soustraire à ce devoir sans nécessité impérieuse tenant à leur état de santé. Faciliter cet allaitement en donnant des secours aux femmes dans la misère, de manière à ne pas les forcer d'abandonner leur enfant pour gagner leur vie, soit comme nourrice, soit autrement.

Organiser dans les villes des crêches, avec surveillance médicale, pour éviter l'introduction d'enfants atteints de maladies transmissibles. Ces institutions bien dirigées sont fort utiles aux enfants et permettent aux mères de travailler hors de chez elles.

- 3° Combattre les causes des naissances illégitimes qui produisent une mortalité double de celle des enfants légitimes.
- 4º Perfectionner l'instruction des sages-femmes pour qu'elles répandent de saines notions d'hygiène. Pour ce but, le Conseil de santé a publié des directions spéciales, très complètes et très détaillées.

D'excellents conseils sur l'alimentation et sur l'éducation des enfants avaient déjà été donnés. Nous devons citer entre autres ceux de *Tissot*, dans son "Avis au peuple", p. 54 à 82, 1776, et dans son "Traité des maladies des gens du monde", chap. X.

Le Dr Levade, dans ses "Observations et réfléxions sur quelques matières de médecine" (Vevey, chez Chenebié & Lærtscher, 1777), donne des directions pour l'alimentation des enfants.

En 1778, le D^r Venel, dans son "Précis d'instruction pour les sages-femmes", insistait sur les mauvais effets de la bouillie, sur le danger des remèdes en général et, en particulier, sur celui de l'huile et des narcotiques. Selon lui "un très grand nombre d'enfants périssent ou contractent des infirmités par la disette de bons soins et par l'abondance des mauvais".

Le Dr Jean de la Harpe a publié en 1837 (Lausanne, brochure) l',, Avis aux pères et aux mères qui ont à cœur la santé de leurs enfants".

La Société vaudoise de médecine a cherché à vulgariser ces connaissances pratiques en répandant des instructions hygiéniques sur les soins à donner aux petits enfants.

Une de ces brochures publiée en 1883 traite de la nourriture, des soins de propreté, de l'habillement, de l'exercice, etc.

Une autre publiée en 1894 conclut:

- 1º On ne doit donner aux enfants aucune préparation renfermant de l'opium, sans conseil de médecin.
- 2º On ne doit pas provoquer le sommeil de l'enfant par des remèdes.
- 3º On ne doit faire abus ni des purgatifs ni des vermifuges.
- 4º On doit éviter de brûler la peau des enfants par des révulsifs.
- 5º On doit donner à l'enfant une nourriture saine et appropriée à son âge.
- 6º La stérilisation du lait est indispensable.

Le Conseil de santé a attiré à maintes reprises l'attention des autorités sur l'importance d'une alimentation convenable et sur le danger des biberons à tubes. Il entre dans son programme d'imiter l'exemple des cantons de Genève, Neuchâtel et Valais qui, par l'entremise des officiers d'état civil remettent à chaque famille un livret contenant les "Instructions sur les soins à donner aux enfants dans la première année".

Tuberculose.

Le plus redoutable fléau de la société est la tuberculose, qui remplit le rôle meurtrier des pestes aux XVI° et XVII° siècles, et de la petite vérole au XVIII°.

Immense est le domaine de cette maladie contagieuse évitable et que l'hygiène préventive doit supprimer.

La phtisie, une de ses principales manifestations, représente déjà près du dixième de la mortalité générale. La plupart des maladies des os, des affections glandulaires, des méningites doivent leur origine à la tuberculose.

Nous avons cherché à apprécier les causes qui favorisent le développement des maladies tuberculeuses et les ravages qu'elles produisent dans le canton.

Fréquence.

Des renseignements reçus de médecins de diverses parties du canton, M. le D^r Müller de Winterthur (Die